Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP PSR, veuillez visiter :
cappsr.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS (RAPIDE, COLLECTIVE, CAFÉTÉRIA)

SESSION 2026

ÉPREUVE EG2 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'épreuve EG2 dans son ensemble **Durée : 2 heures**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Étude critique d'un document historique (9 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Question géographique (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Enseignement moral et civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS

L'enseignement moral et civique n'est pas une épreuve écrite autonome : il est évalué dans le cadre de l'épreuve EG2, avec l'histoire-géographie. Pour l'épreuve ponctuelle, le candidat présente une liste de six documents choisis correspondant aux thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Il tire au sort le thème sur lequel il est interrogé, dispose de 5 minutes de préparation, puis présente le document et répond aux questions de l'examinateur. La durée de l'oral est de 15 minutes au total, dont 5 minutes de préparation.

Les trois parties ci-dessous organisent les supports et les critères de ce sujet. Elles ne constituent pas trois épreuves écrites autonomes. La note est attribuée sur 20 pour l'oral d'histoire-géographie-EMC. Le coefficient 3 s'applique à l'ensemble de l'épreuve EG2, et non à l'EMC seul.

Les documents du dossier servent de supports à l'étude orale. Le document réponse est une aide à la préparation et ne remplace pas la présentation orale.

Partie 1 : Étude critique d'un document historique (9 points)

Droit de vote des femmes et citoyenneté

À partir des documents DT 1 et DT 3, présentez les textes, replacez-les dans leur contexte et expliquez ce qu'ils montrent de l'évolution des droits politiques des femmes en France.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, la date et l'auteur ou l'autorité émettrice du document DT 1. Présentez le contexte dans lequel il est adopté.

1.2 (3 points) Expliquez ce que prévoit le document DT 1. Confrontez-le au document DT 3 et indiquez ce que leur comparaison permet de comprendre sur la reconnaissance des droits politiques des femmes.

1.3 (2 points) Montrez l'intérêt historique du document DT 1, puis indiquez une limite de ce que cet extrait permet, à lui seul, d'affirmer sur l'exercice effectif du droit de vote.

1.4 (2 points) Présentez une conclusion argumentée reliant les deux textes à la notion de citoyenneté.

Partie 2 : Question géographique (7 points)

Répartition de la population et organisation du territoire

À partir des données du document DT 2, décrivez la répartition de la population entre les régions présentées. Appuyez chaque constat sur une donnée précise du tableau.

2.1 (3 points) Classez les trois régions du document DT 2 de la plus peuplée à la moins peuplée et citez les populations correspondantes.

2.2 (2 points) Décrivez l'écart entre la région la plus peuplée et celle qui l'est le moins. Expliquez ce que cet écart révèle sur la répartition de la population dans l'espace étudié.

2.3 (2 points) Donnez un exemple de service ou d'équipement dont la répartition doit tenir compte des populations régionales. Justifiez votre réponse à partir des données du document.

Partie 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Libertés, égalité et délibération dans la vie collective

Dans un lycée professionnel, des élèves proposent au conseil de la vie lycéenne d'organiser une consultation sur la réduction du gaspillage alimentaire à la cafétéria. Pendant le débat, un élève publie un message qui ridiculise les convictions religieuses d'un autre élève. En vous appuyant sur le document DT 4, présentez un jugement raisonné sur la situation et indiquez comment le débat peut se poursuivre dans le respect des droits de chacun.

3.1 (1 point) Relevez dans le document DT 4 deux principes ou valeurs de la République en jeu dans cette situation.

3.2 (1 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression dans un débat collectif s'accompagne de responsabilités et doit respecter les droits d'autrui.

3.3 (2 points) Proposez une manière concrète de poursuivre la consultation sur le gaspillage alimentaire en permettant la participation des élèves et en respectant les personnes et leurs convictions. Justifiez votre proposition.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ORDONNANCE DU 21 AVRIL 1944 RELATIVE À L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE APRÈS LA LIBÉRATION

Extrait de l'article 17 : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »

Source : ordonnance du 21 avril 1944, article 17, Journal officiel de la République française. Le texte est adopté par le Gouvernement provisoire de la République française à Alger, avant la Libération du territoire métropolitain.

DT 2 : POPULATION DE TROIS RÉGIONS FRANÇAISES

Populations régionales en vigueur au 1er janvier 2024, établies à partir des populations légales 2021. Les valeurs sont des populations totales, exprimées en habitants.

Source : INSEE, populations légales 2021, données régionales.

Populations régionales

Région	Population
Île-de-France	12 317 279
Auvergne-Rhône-Alpes	8 078 652
Nouvelle-Aquitaine	6 069 352

Populations légales 2021, en habitants

DT 3 : PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DU 27 OCTOBRE 1946

Extrait : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Source : Constitution de la République française du 27 octobre 1946, Préambule.

DT 4 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1

Extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : aide à la préparation des questions 1.2 et 1.3 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau pendant la préparation, si vous le souhaitez. Vous pouvez vous appuyer sur ces repères pour organiser votre présentation orale. Ce document ne remplace pas l'échange avec l'examinateur.

Repères chronologiques sur la reconnaissance des droits politiques des femmes

Date	Document ou étape	Apport pour les droits politiques des femmes
21 avril 1944	DT 1 : ordonnance	.....
27 octobre 1946	DT 3 : Constitution	.....

À compléter à partir des documents DT 1 et DT 3

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.